

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_001](#) | [Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite\\_001-1-chem](#) | [Révoltes au moyen-âge.](#) [Item](#)[Mirot.](#)  
[Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI.](#) | [Les impôts sous Charles V.](#)

## Mirot. Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI. | Les impôts sous Charles V.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb001\_f0017

SourceBoite\_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Mirot, Léon Marie](#)

Références bibliographiques[Mirot, Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI \(1380-1383\), leurs causes, leurs conséquences](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb34144799q>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Mirot, Léon Marie (1870-06-06 -- 1870-06-06)

TITRE Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1905

EDITEUR Paris : A. Fontemoing , 1905



Mirok.

17

Amunrechar urhins  
au début du règne de Ch. VI.

Les impôts sous Charles V.

- Il y avait (y avait) que le système  
muni + se contentent de recevoir des mandats  
il avait plus strict et rigoureux (plus fidèle)  
sur les revenus des villes et les féodaux s'y opposaient  
y n'aurait. Mais les actes des États généraux  
de 1355 et du mot mission de 1357 à l'égard  
le triomphe de la royauté.

- A cette fin de Brigny, il avait l'habitude de payer  
par son roi établir par bon un impôt  
indirect par uniformité, non uniformité des domaines, mais  
à l'égard du royaume.

- En 1363 - par l'assemblée d'Amiens, on établit  
un impôt direct pour couvrir les dépenses militaires.

- En 1367 (pour payer au duc de Bourgogne)  
et en 1369 (à la reprise de la guerre d'Angleterre)  
un autre impôt - direct ou "des fourges"

- indirect  
sans <sup>fixer</sup> être à la perception.

- La méthode de son système visant  
sur le long à c/4" Charles V. De + le

BnF  
MSS

Archaïsme de ces lettres traduites avant leur mise en œuvre  
en 1411.

Charles V eut créé de nouveaux royaumes hindouïstes,  
tribunaux et recenseurs.

- A sa mort, le roi eut manifesté  
qu'il trouva le monde trop étroit. Il n'eut  
en fait "rien" de plus.

On a écrit de remission d'un habitant  
d'Orléans, Guillaume le Surcouff qui a écrit  
cette lettre : "Ne n'avons ni bon Dieu ... Il n'y  
a rien et n'importe leur père qui n'a pu  
avoir de nous. J'ai vu mieux que le roi et  
en moi même mort, que mon fils est mal au  
petit doigt." (ceci est du royaume de Charles V).

Au moment de mourir, Ch. V eut une  
ordonnance supprimant le mariage.

43-12